
« Votre opinion compte »

1. Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (l'« *Organisateur* ») est l'Organisateur du concours « **Votre opinion compte** » (le « *Concours* »).

Éligibilité et Inscription

2. Le Concours débute le 1^{er} mai 2024 à 00 h 01 (*heure de l'Est*) (la « *Date d'ouverture du Concours* ») et se termine le 31 décembre 2024 à 23 h 59 (*heure de l'Est*) (la « *Date de clôture du Concours* »).
3. Le Concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence à la Date d'Ouverture du Concours
4. Les employés de l'Organisateur de tous les établissements affiliés ou liés à l'Organisateur (tous les employés du siège social du Groupe Jean Coutu et tous les employés du réseau Jean Coutu et de Brunet), de leurs représentants et agences officielles de publicité ou de promotion du Concours (les « *Partenaires* ») ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce Concours, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés, ayant ou non un lien de parenté, ne peuvent participer à ce Concours.

Participation

5. Il y a deux (2) façons de participer au Concours. Le Participant peut participer en effectuant l'achat d'un produit participant ou sans aucun achat.

5.1 Avec achat

Entre le 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2024, avec tout achat dans les établissements affiliés à l'Organisateur, le Participant devra garder son reçu de caisse, se rendre sur le site internet OpinionsJeanCoutu.com et suivre les instructions afin de compléter le sondage.

Pour compléter le sondage, le Participant devra utiliser le code d'accès au sondage inscrit sur son reçu de caisse lors de son achat. **Ce code d'accès est valide pour une période de 7 jours à compter de la date d'achat inscrite sur le reçu de caisse.** En complétant le sondage, le Participant pourra s'inscrire au concours.

Si le Participant a effectué un achat en ligne sur jeancoutu.com, Il devra utiliser le lien envoyé par courriel à la suite de la réception de sa commande en ligne.

Le participant qui rapporte et obtient un remboursement sur son achat risque de voir sa participation au présent concours annulé, le tout à la discrétion de l'Organisateur du concours. Le participant aurait alors l'option de participer au présent concours par le mode « sans achat » décrit ci-après.

5.2 Aucun achat requis

Le Participant peut participer au Concours en se rendant sur le site internet OpinionsJeanCoutu.com et suivre les instructions pour compléter le sondage :

- Cliquer sur « **Vous n'avez pas de code d'accès?** »
- Choisir une **ville** dans la liste déroulante;
- Choisir une **succursale** dans la liste déroulante;
- Indiquer la **date** de votre visite à cette succursale;
- Saisir le texte de contrôle de sécurité;
- Cliquer sur « **Accédez au sondage** ».

Le Participant doit compléter entièrement le sondage et cliquer sur « **Validez** » et lorsque le message « **Merci de votre participation, vos réponses ont été transmises!** » apparaît, le Participant est automatiquement inscrit au concours.

Limite d'une participation par participant par semaine. Soit 4 participations par mois. Les participations additionnelles seront disqualifiées.

Tirage

6. Pendant toute la période du concours soit entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2024, à tous les mois, (1) Participant sera sélectionné de façon électronique et aléatoire par « Le Groupe Jean CouTu (PJC) inc. » située au 245 rue Jean CouTu à Varennes, (le « *Participant Sélectionné* »).

Date du tirage	Période participation
Le 3 juin 2024 à 11 h 00 <i>(Heure de l'est)</i>	Une (1) Participation sera tirée au hasard parmi toutes les Participations reçues entre le 1 ^{er} mai et le 31 mai 2024 à 23 h 59 (heure de l'est).
Le 2 juillet 2024 à 11 h 00 <i>(Heure de l'est)</i>	Une (1) Participation sera tirée au hasard parmi toutes les Participations reçues entre le 1 ^{er} juin et le 30 juin 2024 à 23 h 59 (heure de l'est).
Le 2 août 2024 à 11 h 00 <i>(Heure de l'est)</i>	Une (1) Participation sera tirée au hasard parmi toutes les Participations reçues entre le 1 ^{er} juillet et le 31 juillet 2024 à 23 h 59 (heure de l'est).
Le 2 septembre 2024 à 11 h 00 <i>(Heure de l'est)</i>	Une (1) Participation sera tirée au hasard parmi toutes les Participations reçues entre le 1 ^{er} août et le 31 août 2024 à 23 h 59 (heure de l'est).
Le 2 octobre 2024 à 11 h 00 <i>(Heure de l'est)</i>	Une (1) Participation sera tirée au hasard parmi toutes les Participations reçues entre le 1 ^{er} septembre au 30 septembre 2024 à 23 h 59 (heure de l'est).

Le 4 novembre 2024 à 11 h 00 (Heure de l'est)	Une (1) Participation sera tirée au hasard parmi toutes les Participations reçues entre le 1 ^{er} octobre et le 31 octobre 2024 à 23 h 59 (heure de l'est).
Le 2 décembre 2024 à 11 h 00 (Heure de l'est)	Une (1) Participation sera tirée au hasard parmi toutes les Participations reçues entre le 1 ^{er} novembre et le 30 novembre 2024 à 23 h 59 (heure de l'est).
Le 6 janvier 2025 à 11 h 00 (Heure de l'est)	Une (1) Participation sera tirée au hasard parmi toutes les Participations reçues entre le 1 ^{er} décembre et le 31 décembre 2024 à 23 h 59 (heure de l'est).

Prix

7. Les Gagnants (ci-après défini) se mériteront chacun le Prix suivant (le « *Prix* ») soit :

« Une carte-cadeau Jean Coutu d'une valeur de 1 000 \$ ».

Conditions applicables aux prix

8. Les prix sont sujets aux conditions et modalités d'utilisation du fournisseur des prix. Des restrictions supplémentaires peuvent s'appliquer. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis.

Gagnants

9. Afin d'être déclaré Gagnant, le Participant Sélectionné devra :

- a) être rejoint soit par téléphone ou par courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur dans les trois **(3) jours** suivant la sélection des participants. Si le Participant Sélectionné n'est pas rejoint dans les délais prescrits à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur, sa participation sera annulée et un deuxième Participant sera sélectionné. Si le deuxième Participant n'est pas rejoint dans les trois **(3) jours** suivant la deuxième sélection, sa participation sera annulée et aucun autre Participant ne sera sélectionné et le Prix ne sera pas remis; Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions qui y sont données, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention indiquant que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant;
- b) avoir répondu correctement à une question de mathématique sur le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « *Formulaire* »);
- c) avoir accepté le Prix, tel que décrit au présent Règlement (le « *Règlement* »), qui ne pourra être transféré, modifié ou échangé en partie ou en totalité contre une somme d'argent ou quoi que ce soit;

- d) avoir rempli et signé un Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité et l'avoir retourné à l'Organisateur dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le Formulaire. Dans le cas où le Participant Sélectionné ne retourne pas le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dans le délai exigé, le prix sera attribué à un autre Participant;
- e) avoir accepté les conditions relatives au Prix.

Conditions générales

- 10. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations valides reçues à la date de clôture du Concours.
- 11. Le refus d'un Participant Sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur et les Partenaires de toutes leurs obligations liées au Prix envers ce Participant.
- 12. L'Organisateur et les Partenaires se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du Concours tel que prévu dans le Règlement. Dans tous les cas, l'Organisateur, ses filiales, tous les établissements affiliés à l'Organisateur et les Partenaires ne pourront être tenus d'attribuer plus d'un Prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au Règlement.
- 13. Les renseignements personnels recueillis sur les Participants en lien avec ce Concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce Concours et sont assujettis à la politique sur la protection à la vie privée. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce Concours, ne sera envoyée au Participant par Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., sauf si le Participant a autrement permis au Groupe Jean Coutu (PJC) inc. ou à ses sociétés affiliées, le cas échéant, de le faire.
- 14. L'Organisateur et les Partenaires n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements, des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours.
- 15. L'Organisateur et les Partenaires n'encourront aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, de l'équipement informatique, de logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, d'un bogue ou d'un échec de transmission des données.
- 16. En participant à ce Concours, le Gagnant autorise l'Organisateur, leurs Partenaires et représentants à utiliser, si requis, leurs noms, leur photographie, leur image, leurs déclarations relatives au Prix, leur lieu de résidence et/ou leur voix sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limite quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale, à des fins publicitaires ou à toute autre fin.
- 17. Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de leur contrôle et non liées aux Gagnants, l'Organisateur et les Partenaires ne pouvaient attribuer le Prix (ou une portion de celui-ci) tel que décrit au Règlement, ils se réservent le droit d'attribuer un prix (ou une portion du Prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, la valeur du Prix (ou d'une portion de ce Prix) en argent.

18. Le Gagnant dégage de toute responsabilité l'Organisateur et les Partenaires, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants pour tout accident, dommage, perte, préjudice ou inconvénient de quelque nature que ce soit qu'ils pourraient subir lors de leur participation au Concours ou de tout dommage de quelque nature que ce soit qu'ils pourraient subir à la suite de l'acceptation et à l'utilisation du Prix.
19. Tout Participant qui ne respectera pas ce Règlement est passible de disqualification.
20. Toute fausse déclaration de la part d'un Participant entraîne automatiquement sa disqualification du Concours.
21. Les décisions de l'Organisateur et des Partenaires sont finales et sans appel.
22. Pour consulter le Règlement et la liste des Gagnants, visitez le OpinionsJeanCoutu.com.
23. Le Gagnant pourra réclamer son Prix auprès de l'Organisateur, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.
24. En cas de divergences entre les versions française et anglaise, s'il y a lieu, du présent Règlement, la version française prévaut.